



**DELIBERATION n° 13bis - 2021
En date du 8 avril 2021**

**Portant sur l'approbation du
Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 8 avril 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 1^{er} avril 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,
Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjointe.
M. Bernard GLANDUS, Conseiller Municipal.

Sont présent(e)s en visio-conférence : M. Philippe HENRY, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. Jean-Luc GARCIA, Mme DE PAIVA Régine, adjoints.
Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. Patrick SIMON, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, M. Jean-Philippe NANEIX, M. Brice APPERT, Mme TALLET Emilie, Mme Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Virginie BASSALER, conseillère municipale. Son pouvoir est donné à M Philippe HENRY.

Sur rapport de Madame AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Christelle AUPETIT, Adjointe au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		499 791.05	167 352.46			242 306.78
Opérations de l'exercice	1 621 335.23	2 062 075.01	238 130.90	332 808.93	218 368.67	49676.44
Totaux	1 621 335.23	2 561 866.06	405 483.36	332 808.93	218 368.67	291 983.22
Restes à Réaliser en section d'investissement			29 885.81	19 500.00	2 515.20	252 023.36
Totaux Cumulés	1 621 335.23	2 561 866.06	435 369.17	352 308.93	220 883.87	544 006.58
Résultat		940 530.83				857 470.59
Excédent +						
Déficit -			83 060.24			

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif 2020 du budget principal.

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

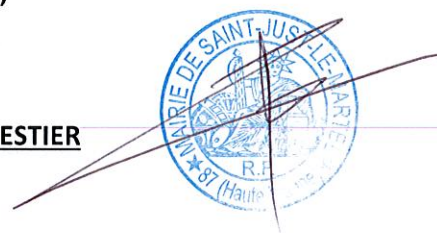
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 26 Avril 2021

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 26 avril 2021
Publié le 26 avril 2021

